



Au Conseil intercommunal de l'Eparsse

PRÉAVIS N° 03/2025

Objet du préavis :

Demande de crédit d'investissement

CHF 36'904'000.00 HT

pour la réalisation de la STEP régionale

SOMMAIRE

1	Contexte général.....	3
1.1	Régionalisation de l'épuration.....	3
1.2	Le site de L'Eparse.....	4
2	Déroulement prévu du projet 2025-2028	5
3	Objet du crédit de réalisation	6
4	Subventions.....	8
5	Modalités de répartition des coûts, conséquences financières pour les communes	8
6	Financement et amortissement :.....	9
6.1	Demande de crédit.....	9
6.2	Amortissement comptable	9
6.3	Financement.....	9
6.3.1	Emprunt.....	9
6.3.2	Plafond d'endettement.....	9
7	Conclusions	11

Monsieur/Madame le/la Président/e,
Mesdames et Messieurs les membres du Conseil intercommunal,

Dans le but de poursuivre les démarches en cours pour la régionalisation de l'épuration dans la zone Payerne, le comité directeur sollicite un crédit d'investissement pour la construction de la STEP de l'Eparse, dont les modalités sont exposées ci-dessous :

1 Contexte général

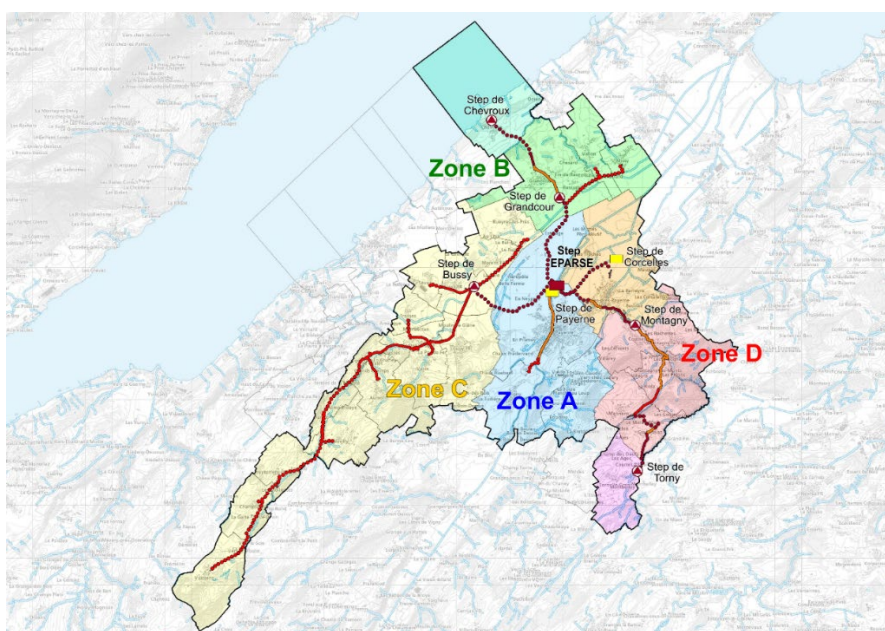
1.1 Régionalisation de l'épuration

Le périmètre de régionalisation de l'épuration "pôle Payerne" a été défini pour la première fois lors de l'étude régionale de 2014, sous l'égide du Canton. Après plusieurs années d'études techniques et de démarches politiques, une nouvelle association intercommunale dénommée "L'Eparse", selon le nom du ruisseau s'écoulant à proximité du site de la future STEP régionale, a été constituée en 2020, avec 16 communes membres :

- Vaud : Champtauruz, Chevroux, Corcelles-près-Payerne, Grandcour, Missy, Payerne, Treytorrens ;
- Fribourg : Cugy, Estavayer (Bussy, Morens, Rueyres-les-Prés, Vuissens, Franex), Fétigny, Les Montets, Montagny, Nuvilly, Sévaz, Torny (Torny-le-Grand), Vallon.

La régionalisation regroupe les 7 STEP suivantes :

- Chevroux ;
- Corcelles ;
- Grandcour, AGMV (Association Grandcour Missy Vallon) ;
- Montagny ;
- Torny-le-Grand ;
- Bussy, AIPG (Association intercommunales de la Petite Glâne) ;
- Payerne



Périmètre de la régionalisation « L'Eparse »

1.2 Le site de L'Eparse

La nouvelle STEP régionale prendra place à Payerne, à proximité de la STEP actuelle, sur un site spécifiquement affecté afin de « recevoir » la nouvelle STEP, aujourd'hui propriété de l'Eparse.

No de l'immeuble	2580
Type d'immeuble	Bien-fonds
E-GRID	CH107757753623
Commune (No OFS)	Payerne (5822)
Surface	18 705 m²
Etat de la mensuration officielle	17.02.2025



	Type	Type Part	Part en %
Légende des objets touchés	 Zone affectée à des besoins publics 15 LAT (Zone affectée à des besoins publics 15 LAT)	15 340 m²	82.0%
	 Zone de verdure 15 LAT (Zone de verdure 15 LAT - A / Zone de verdure 15 LAT - B)	2 509 m²	13.4%
	 Zone de protection de la nature et du paysage 17 LAT (Zone de protection de la nature et du paysage 17 LAT)	792 m²	4.2%
	 Zone intermédiaire 18 LAT (Zone intermédiaire)	64 m²	0.3%
Autre légende (visible dans le cadre du plan)	 Zone de desserte 15 LAT		
	 Zone des eaux 17 LAT		
	 Aire forestière 18 LAT		
	 Zone agricole 16 LAT		
	 Zone militaire 18 LAT		
	 Zone agricole spécialisée 16 LAT		
Dispositions juridiques	 Zone d'activités économiques 15 LAT		
	Règlement du plan d'affectation "L'Eparse" - Commune de Payerne (28.02.2024): https://www.rdppf.vd.ch/ws/Utilities/GetDocuments.aspx?rep=AMENAGEMENT&no_m=5822_190071_R01.pdf		

Le projet s'inscrit dans une vision à long terme, avec une augmentation généralisée de la population prévue sur l'ensemble de la région. La nouvelle STEP l'Eparse permettra de répondre aux besoins de la région en matière de traitement des eaux usées, avec une amélioration notable de la protection des eaux, notamment grâce au traitement de l'azote et des micropolluants, aujourd'hui manquants.

2 Déroulement prévu du projet 2025-2028

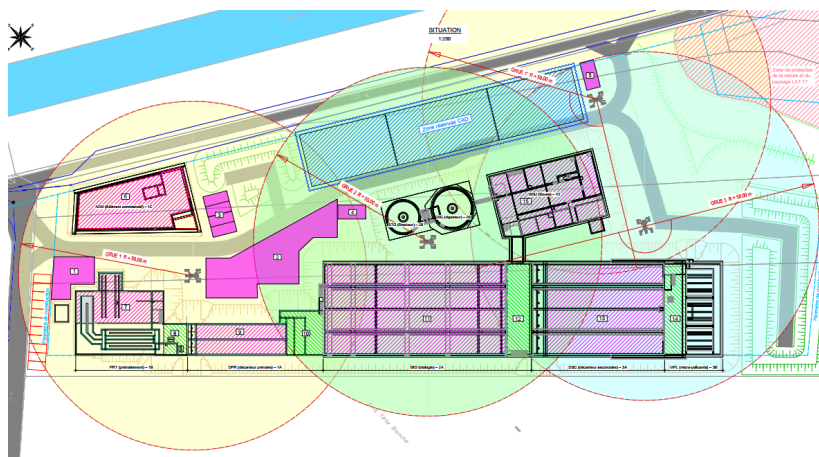
La planification actuelle vise à démarrer les premiers travaux préparatoires à la STEP en fin d'année 2025. Le chantier se poursuivra jusqu'en 2028. Les principales étapes de réalisation sont les suivantes :

- Printemps 2025 : présentation d'un crédit de réalisation pour la STEP au Conseil intercommunal (présent préavis) ;
- Automne 2025 : présentation d'un crédit de réalisation pour les raccordements et nouveaux réseaux au Conseil intercommunal (préavis à venir) ;
- Dès fin 2025 : démarrage travaux STEP (*) voir ci-dessous ;
- Courant 2026 : travaux raccordement des STEPs ;
- Courant 2028 :
 - Mise en service des nouveaux raccordements et des stations de pompage ;
 - Déconstruction des ouvrages des actuelles STEP qui ne sont plus nécessaires. Cette étape permettra de dissoudre les actuelles associations de l'AIPG et de l'AGMV, comme le prévoient les statuts de l'Eparse.
 - Mise en service finale de la STEP complète.

(*) Le planning de chantier prévoit de travailler simultanément avec 3 équipes afin de diminuer la durée de chantier. Ces trois équipes, chacune accompagnées d'une grue, seraient réparties ainsi :

1. Traitement des boues, prétraitement et bâtiment administratif
2. Décanteur primaire + biologie + stockeur + digesteur
3. Décanteurs secondaires + micropolluants

L'équipe 1 commencera par le traitement des boues. C'est dans ce bâtiment que seront installés les transformateurs nécessaires à la mise en service des équipements. L'équipe continuera ensuite avec le prétraitement puis le bâtiment administratif. Pour les équipes 2 et 3, l'enchaînement se ferait du sud-est vers le nord-ouest. Par exemple, après avoir réalisé le decanteur primaire, la même équipe passerait à la biologie, puis au stockeur et digesteur. Cette logique est utilisée pour le terrassement, pour les micropieux et pour la structure en béton armé.



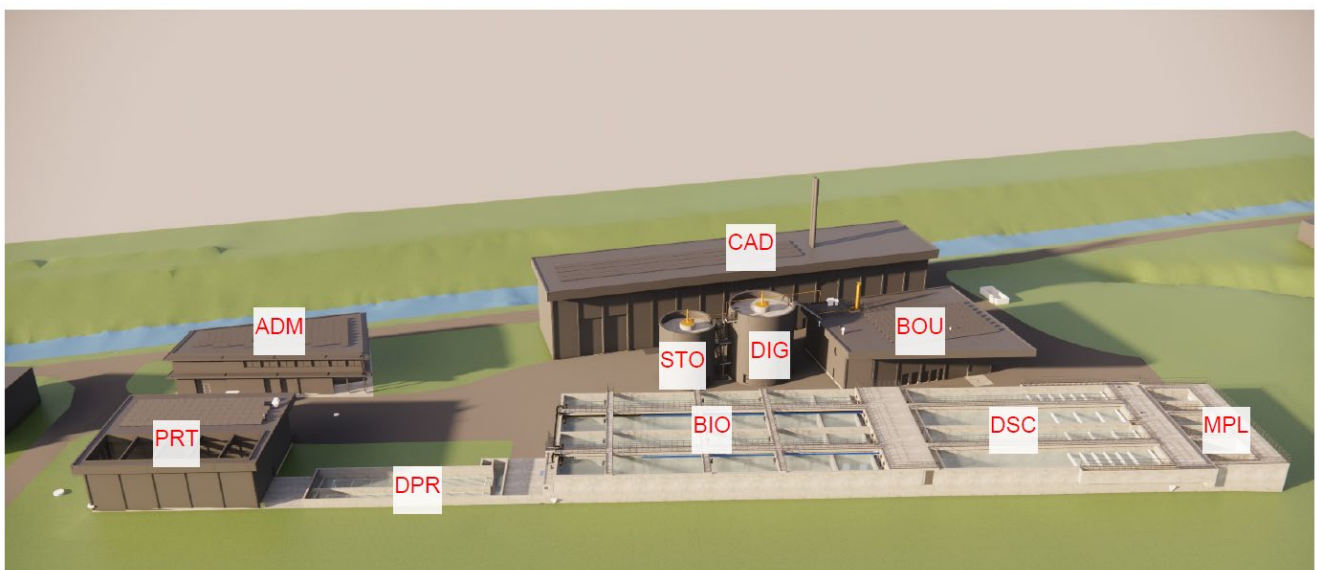
3 Objet du crédit de réalisation

Le présent préavis porte sur le crédit de réalisation pour la STEP de l'Eparse, qui disposera d'une capacité de 42'700 équivalent-habitants.

Il n'inclut pas les réseaux de raccordements, qui feront l'objet d'un préavis séparé qui sera présenté au Conseil intercommunal en automne 2025.

Le projet de la STEP est composé des éléments suivants :

- Un bâtiment de prétraitement (PRT) ;
- Des bassins de décantation primaire (DPR) ;
- Des bassins biologiques (BIO) et de décantation secondaire (DSC) ;
- Des bassins de traitement des micropolluants (MPL) ;
- Un bâtiment pour le traitement des boues et du gaz (BOU) ;
- Un stockeur à boues (STO) et un digesteur (DIG) ;
- Un bâtiment administratif (ADM).



Un bâtiment pour le chauffage à distance (CAD) sera également construit sur le même site, mais l'association intercommunale de l'EPARSE n'en est pas le maître de l'ouvrage.

La construction du CAD se fera à priori en même temps que la STEP (les Maîtres d'Ouvrages respectifs se coordonnent dans ce sens).

La présente demande de crédit se base sur les devis élaborés par le Planificateur général ainsi que sur des soumissions rentrées (février - mars 2025) portant sur les principaux équipements et l'ensemble des travaux de terrassement, travaux spéciaux, gros œuvre et bâtiments, soit environ 70% du devis global de la réalisation de la STEP.

Les autres lots, en particulier les lots de second œuvre bâtiment, feront l'objet d'appels d'offres ultérieurs au gré de l'avancement des travaux.

Tous les montants du tableau ci-dessous sont hors TVA.

Devis de réalisation de la STEP de l'Eparsé								Mars 2025
C/C	Descriptif	Prétraitements	Traitement biologique	Traitement des micro-polluants	Boues et biogaz	Bâtiment administratif	Communs	TOTAL
		CHF HT	CHF HT	CHF HT	CHF HT	CHF HT	CHF HT	CHF HT
1; 20; 21	Gros Œuvre	2'611'000	6'117'400	1'431'100	3'923'600	1'671'500	1'433'500	17'188'100
24;25	Chauffage, ventilation, sanitaire	155'900	126'200	50'400	328'100	201'100	192'400	1'054'100
22;26,27,28,29,9	Aménagements intérieurs bâtiments	224'500	65'200	29'900	483'600	1'133'400	0	1'936'600
4	Aménagements extérieurs	0	0	0	0	0	1'462'700	1'462'700
7	Equipements de procédé	1'283'400	2'770'600	1'715'600	3'061'800	26'700	70'000	8'928'100
8	Electricité et automation	744'700	909'000	467'400	948'500	384'200	754'100	4'207'900
5	Frais annexes	80'000	3'000	1'500	150'000	165'000	38'000	437'500
6	Divers et Imprévus	0	0	0	0	0	1'689'000	1'689'000
TOTAL	CHF HT	5'099'500	9'991'400	3'695'900	8'895'600	3'581'900	5'639'700	36'904'000

L'Eparsé pouvant récupérer la TVA, le montant total du crédit est présenté hors TVA (HT).

4 Subventions

Subventions cantonales pour le traitement de l'azote et les raccordements : le Canton de Vaud subventionne, pour la part vaudoise de l'installation, le traitement de l'azote (soit une partie du traitement biologique) ainsi que les travaux de raccordement de STEP, ceci à hauteur de 35% des coûts imputables (art. 40a LPEP).

Subventions fédérales pour le traitement des micropolluants : la Confédération, par le biais de l'Office fédéral de l'environnement (OFEV), subventionne le traitement des micropolluants, à hauteur de 75% des coûts imputables (art. 60a LEaux).

Subventions fédérales pour la production d'énergie : la Confédération subventionne les installations de valorisation du biogaz selon de nouvelles dispositions introduites au 01.01.2025. Il est à noter que ces dernières sont inférieures à celles projetées initialement selon l'ancienne ordonnance, soit un « manque à gagner » de quelques 250'000.- francs.

Les montants des subventions sont ici indicatifs, les montant effectifs étant déterminés sur la base des décomptes finaux.

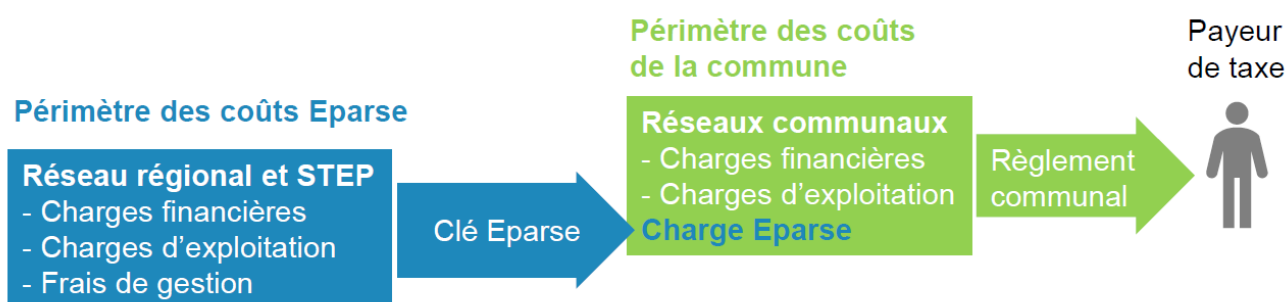
L'Eparse aura la possibilité de demander des acomptes de subvention pendant les travaux.

Les montants relatifs aux subventionnements sont indiqués sur le tableau général du devis (voir pt. 6.3.2)

5 Modalités de répartition des coûts, conséquences financières pour les communes

Le projet engendre de très importants investissements, nécessaires pour assurer la protection des eaux pour les prochaines décennies. Les communes n'auront pas d'investissements à faire. Elles participeront en revanche annuellement aux coûts de l'association, qui sont répartis sur la base d'une clé de répartition intercommunale. Chaque commune intègre ensuite ce coût dans ses comptes communaux et facture des taxes à ses citoyens, selon le règlement communal en vigueur.

Le mécanisme de financement est illustré ci-dessous :



Les prévisions actuelles font état d'un coût de 145 francs par équivalent-habitant et par an. Cette charge annuelle est à ce stade indicative. Elle dépendra en particulier des conditions d'emprunt dont pourra bénéficier l'Eparse, ainsi que de fluctuations de coûts pouvant survenir dans les prochaines années.

Les détails de la clé de répartition sont explicités dans les statuts (cf. Art. 27). La calculation définitive sera établie conformément à l'Annexe 3 aux statuts, laquelle est à ce jour toujours valable selon les projections du moment.

6 Financement et amortissement :

6.1 Demande de crédit

Désirant réaliser ces travaux, le Comité directeur sollicite un crédit d'investissement de CHF 36'904'000.00 HT.

6.2 Amortissement comptable

L'Eparse anticipe la mise en œuvre des directives du modèle comptable harmonisé 2 (MCH2, Manuel MCH2 Principes et composantes du modèle comptable pour les communes vaudoises, Juillet 2022) et procédera aux amortissements en fonction des durées d'amortissement différenciées suivantes : adossées aux durées de vie technique des investissements :

♦ Bassins et autres ouvrages de génie civil	60 ans
♦ Conduites et canalisations	60 ans
♦ Aménagements extérieurs	40 ans
♦ Bâtiment administratif y c. installations de chauffage, ventilation et sanitaire	30 ans
♦ Installations électriques	30 ans
♦ Equipements électromécaniques	20 ans
♦ Organes de mesure, contrôle et régulation	15 ans
♦ Honoraires pour les phases d'études	10 ans

Les amortissements interviendront dès la mise en service de la nouvelle STEP prévue courant 2028.

6.3 Financement

6.3.1 Emprunt

Le montant de cet investissement sera financé à l'aide d'emprunts qui seront contractés aux meilleures conditions du marché.

6.3.2 Plafond d'endettement

La présente demande de crédit est assujettie au plafond d'endettement de l'association, lequel est de 55 millions de francs.

Dès lors, il convient d'intégrer ce crédit « STEP » de HT 36'904'000.00 sur le devis général composé notamment des éléments du Planificateur général et des mandataires « réseaux », ainsi que des dépenses et estimations des coûts annexes projetés à ce jour.

Ce devis général est présenté en page suivante.

Objets du devis général	TOTAL
Liaison Chevroux --> Grandcour	1'598'040.00
Liaison Grandcour --> Eparse	2'910'120.00
Liaison Bussy --> Eparse	4'015'070.00
Liaison Torny --> Grandsivaz	1'213'200.00
Liaison Grandsivaz --> Mannens	274'100.00
Liaison Montagny --> Corcelles STAP#2	1'230'000.00
Liaison Corcelles STAP#2 --> Eparse	1'423'700.00
Liaison Corcelles STAP#1 --> Eparse	1'742'750.00
Liaison Payerne --> Eparse v.c. démol. STEP exist.	3'616'200.00
STEP - Objet	36'904'000.00
STEP+(Payerne--> Eparse) - Honoraires	4'728'000.00
Admin générale (Personnel, BAMO, vacations, frais divers...)	1'500'000.00
Réseaux-STAPs - Honoraires	1'635'000.00
Foncier : acquisition terrains selon promesses	630'000.00
Foncier : PPA (y.c. Urbaniste, RIE-1, émol., oppos., ...)	200'000.00
PGEEr1	250'000.00
Etudes complém. (mesures 2021, labo, CE ...)	320'000.00
Coordination CAD	40'000.00
Participaton CAD (admis DDP, frais foncier+équipement)	-945'220.00
Subventions Réseaux - VD	-3'500'000.00
Subventions STEP - VD (dénitrification)	-935'210.00
Subventions STEP - CH (Mpol OFEV)	-4'046'000.00
Subventions STEP - CH (CCF OFEN)	-200'000.00
	54'603'750.00

Devis général au 08.05.2025	54'603'750.00
Plafond d'endettement selon statuts	55'000'000.00
Différence	-396'250.00
	-0.72%

Pour mémoire, les montants indiqués en rouge ont déjà fait l'objet de préavis.

7 Conclusions

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les délégués des communes membres, de bien vouloir voter les résolutions suivantes :

LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DE L'EPARSE

- vu** le préavis n° 03/2025 relatif à la demande de crédit d'investissement de CHF 36'904'000.00 HT pour la réalisation de la STEP régionale;
- ouï** le rapport de la commission chargée d'étudier cette affaire ;
- considérant** que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

DECIDE

4. d'accorder au comité Directeur un crédit d'investissement de CHF 36'904'000.00 HT pour la réalisation de la STEP régionale de Payerne.
5. de l'autoriser à financer ces montants selon les modalités proposées et à l'autoriser à emprunter ceux-ci aux meilleures conditions du marché.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les délégués des communes membres nos salutations distinguées.

Ainsi adopté le 18 mars 2025

AU NOM DU COMITE DE DIRECTION

Le Président :

La Secrétaire :

(LS)

O. Cherbuin

M.-C. Fontana